



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Vous êtes chasseur ?**

## **CRÉEZ VOTRE COMPTE SIA**

Initialement fixée au 30 juin 2023, la date limite pour créer un compte dans le nouveau système d'information sur les armes (SIA) est reportée au **31 DÉCEMBRE 2023** pour les détenteurs du permis de chasser.



**ATTENTION**

Au-delà du 31 décembre 2023, il sera trop tard pour conserver vos droits à détenir vos armes !



Depuis le 8 février 2022, tous les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser sont dans l'obligation de créer un compte dans le SIA pour détenir, acheter ou vendre une arme.

**Créez dès à présent votre compte sur :**  
**<https://sia.interieur.gouv.fr>**

# POUR VOUS AIDER À CRÉER VOTRE COMPTE, PLUSIEURS SOLUTIONS :



**Lire le guide utilisateur**

disponible sur le site :  
<https://sia.interieur.gouv.fr/>

**Lire le document d'aide à la  
création de compte**

disponible dès la page d'accueil,  
puis tout au long de la démarche

**Lire la foire aux questions  
(FAQ)**

pour répondre à vos questions  
relatives à la création et à la  
gestion de compte dans le SIA

**Contacter vos interlocuteurs  
habituels en matière de  
réglementation des armes**

selon votre domicile, en préfecture  
ou en sous-préfectures

**Vous rendre dans les  
« points numériques »**

selon votre domicile, en préfecture  
ou en sous-préfectures